

Conditions générales FSA

Cours proposés par la CAB: vous pouvez obtenir les conditions générales propres à la CAB en téléphonant au 044 466 50 60.

Inscriptions

Les inscriptions se font au moyen du bulletin d'inscription détachable qui se trouve en fin de programme, par téléphone auprès du service des cours de la FSA au 031 390 88 27 ou via le site internet de la FSA (www.sbv-fsa.ch/cours). Les inscriptions sont définitives et prises en considération dans l'ordre d'arrivée. Elles vous sont confirmées par écrit. Dès que le nombre de participant minimum est atteint ou que le délai d'inscription est échu vous recevez une confirmation écrite avec tous les renseignements.

Prix

Pour les cours en bloc, le prix comprend: le cours, les repas ainsi que le logement si aucune remarque ne stipule le contraire.

Un supplément sera facturé aux participants domiciliés à l'étranger.

Les cours ne peuvent pas être payés avec des chèques Reka.

C'est grâce au contrat de prestations avec l'OFAS (Office fédéral des

assurances sociales), ainsi qu'aux dons et donations, que les prix des cours restent abordables. Les prestations sont toutefois soumises à deux principales conditions:

- l'obligation d'un nombre minimum de cinq participants par cours
- cinq heures de formation par jour (sauf cours semestriels et annuels)

Une aide financière est possible pour les personnes en situation économique difficile. Les services de consultation et de réadaptation renseignent sur les conditions d'octroi.

Chaque organisation décide au cas par cas de l'octroi de soutien.

N'hésitez pas à vous informer.

En cas de participation à un cours FSA exigeant un accompagnement individuel (journée de ski, tandem, semaine de randonnées, etc.), un membre de la FSA peut demander une subvention au moyen du formulaire pour les frais d'accompagnement.

Désistements

Pour les cours avec pension:

dès que le délai d'inscription est atteint ou que le cours est définitivement confirmé (nombre suffisant de participants), des frais d'annulation sont facturés.

Dans tous les cas, un montant de CHF 100.– destiné à couvrir les frais administratifs est facturé pour les cours avec pension d'une durée de 4 jours et plus. En outre, sauf présentation d'un certificat médical, vous devrez vous acquitter de:

- 25 % du prix du cours pour un désistement annoncé plus de 6 semaines avant le début du cours (min. CHF 50.–, respectivement CHF 100.–),
- 50 % du prix du cours pour un désistement annoncé entre 6 et 4 semaines avant le début du cours,
- 75 % du prix du cours pour un désistement annoncé moins de 4 semaines avant le début du cours.

Les éventuelles remises ou diminutions des frais d'annulation facturés par l'hôtel sont prises en compte dans le calcul des frais de désistement.

Pour les cours sans pension:

25 % du prix du cours (min. CHF 20.–) sera facturé pour tout désistement annoncé moins de 4 semaines avant le début du cours.

Assurances

Les participants doivent disposer d'une assurance accident et maladie et d'une assurance responsabilité civile suffisante. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

Hébergement

A l'hôtel Solsana et à l'Internationales Blindenzentrum (IBZ)

Les hôtels proposent des chambres simples, doubles ou à plusieurs lits. En ce qui concerne l'emplacement et la catégorie, il est de la compétence des hôtels d'octroyer une chambre en fonction des disponibilités.